



WO-PAIE

1^{ER} ERP DANS LE MONDE DE LA PROPRIÉTÉ
GAIN DE TEMPS, SIMPLICITÉ

CONTACTEZ-NOUS
04.93.64.44.63

Bulletin d'Informations

WO_NETT Paie – Novembre 2015

Grille des Salaires 2016 :

L'accord sur la grille des salaires minima conventionnels de 2016 a été adopté. Le taux horaire d'un AS1A passe à 9,94 € / Heure, (soit une augmentation de 0,81 %), le reste de la grille est augmenté de 0,75 %.

Ce revenu minimal hiérarchique (RMH) constitue le salaire horaire minimum auquel doit être payé un salarié en fonction de sa qualification. La prime d'ancienneté n'est pas comprise dans ce salaire minimum conventionnel.

Dans **WO_PAIE**, la nouvelle **Grille des Salaires** est disponible à partir du « **Portail Ace** ». Vous pouvez la télécharger en appuyant sur le bouton « Portail » de la fenêtre « Autres Tables » du menu « Plan de Paie ».

Prime Annuelle Conventionnelle :

Cette prime entre bien en vigueur à partir du 12 Novembre 2015, (publication au journal officiel), le premier versement se fera donc sur le bulletin de salaire de novembre 2015 avec un prorata de 5/12ème pour son démarrage au 1er Juillet 2015.

Sont concernés tous les salariés et toutes les catégories de salariés qui justifient d'un an minimum d'expérience professionnelle dans la branche à la date de son versement.

WO_PAIE propose en standard le calcul automatique de cette prime. Vous devez pour cela mettre à jour votre « Plan de Paie », (Rubriques et Variables), à partir du « **Portail Ace** ».

D.S.N. :

La généralisation de la DSN (déclaration sociale nominative), initialement prévue au 1er janvier 2016, est repoussée à juillet 2017.

La déclaration sociale nominative remplace et simplifie la majorité de vos déclarations sociales en automatisant leur transmission à partir des données de paie.

WO_PAIE intègre déjà la DSN en Phase II. La phase III permettant de s'exonérer de la déclaration N4DS de fin d'année devrait être disponible en Janvier 2016. Nous vous conseillons, malgré ce délai supplémentaire, de passer à la DSN dès Janvier 2016.

Autres nouveautés de WO_PAIE :

Le formulaire d'Entretien Professionnel obligatoire pour Mars 2016 peut déjà être créé automatiquement dans WO_PAIE par publipostage du modèle fourni avec les informations des salariés concernés, (2 ans d'ancienneté, reprise suite à un arrêt de travail, ...). Ce document pourra être complété suite à l'entretien directement à partir du dossier GED du salarié.

La nouvelle « Indemnité kilométrique Vélo » prévue pour Janvier 2016 est déjà présente sur le Plan de Paie, (rubrique 9270).

Plus d'Infos sur www.acesoftware.fr

Vous pouvez vous abonner directement à ce bulletin d'informations sur simple demande par Mail à :
comm@acesoftware.fr

